

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 18 juin 2020

L'an deux mille vingt le dix-huit juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de VILLEMAIN sous la présidence de M. Bernard VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juin 2020

Date d'affichage du compte rendu : 30 juin 2020

Membres en exercice : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Pouvoir : 0

Nombre de votants : 11

PRESENTS : Mme BACHA Virginie, Mme DASSONVILLE Christiane, M. DASSONVILLE Philippe, M. GAGNERE Yvon, Mme GOUSSE Catherine, M. MOULIN Daniel, Mme PAPILLAUD Corinne, Mme PIGNOUX Elise, M. RENOUX Paul, M. RICHARD Eric, M. VINCENT Bernard.

EXCUSE :

ABSENT :

SECRETARE DE SEANCE : PAPILLAUD Corinne

ORDRE DU JOUR :

- Affectation des résultats
- Vote des taxes
- Vote subventions associations
- Vote du budget
- Commissaires de la CCID
- Compétence défense incendie
- CNAS
- Responsables location salle communale
- Travaux mur DENIS
- Travaux communaux

Questions et informations diverses.

O-O-O-O-O-O-O-O-O

Le conseil municipal délibère comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS

Les membres du Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 le 25 février 2020, statuent sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 28 702.52 €
- un excédent de fonctionnement de 254 088.21 €

Le conseil décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent reporté à la section d'investissement (001) : 28 702.52 €
- Affectation de l'excédent reporté à la section de fonctionnement (002) : 254 088.21 €

Total : 282 790.73 €

VOTE DES TAXES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté, à l'unanimité, le maintien des taux d'impositions de 2019, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 9,82 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38,23 %

VOTE DES SUBVENTIONS

M. VINCENT Bernard demande au Conseil Municipal de procéder au vote des différentes subventions des associations, comme chaque année.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations ci-dessous :

- ADMR 100 €
- APE Ecole de Couture d'Argenson 100 €
- Association Hôpital des enfants 50 €
- Association soutien des urgences de Ruffec 50 €
- Croix Rouge 50 €
- Resto du Cœur 50€
- Club du 3ème âge 150 €
- Comité des fêtes 150 €
- Société de chasse 150 €

VOTE DU BUDGET

Le budget primitif 2020 s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 432 468.45 € et Recettes : 432 468.45 €
Section d'investissements : Dépenses : 29 202.52 € et Recettes : 29 202.52 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le budget primitif 2020.

COMMISSAIRE A LA CCID

Le maire expose à son conseil qu'il faut désigner 24 commissaires pour le renouvellement de la commission des impôts directs (CCID), il sera retenu par la CCID 12 personnes.

COMPETENCE DEFENSE INCENDIE

Le maire informe son conseil, qu'il a reçu un courrier du SMAEP4B du 9 octobre 2019 indiquant que la compétence défense incendie est transféré chez eux au 1^{er} janvier 2020. Pour cela le conseil municipal doit délibérer pour garder cette compétence ou la transférer au SMAEP4B avant le 30 juin 2020.

Le conseil municipal dûment convoqué à cet effet décide de garder la compétence défense incendie et charge Monsieur le maire de le notifier au SMAEP4B.

RESPONSABLE LOCATION SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire propose au conseil de désigner deux personnes pour s'occuper des locations de la salle communale.

Le conseil municipal désigne :

Monsieur Paul RENOUX

Madame Corinne PAPILLAUD

TRAVAUX MUR DENIS

Monsieur le Maire expose qu'il a fait faire deux devis concernant le mur, rue du Cimetière :

M. LAFFOND Samuel : 3 695.60 € HT

Bâti Renov : 3 800.00 € HT

Le conseil municipal après délibération décide d'attribuer les travaux à l'Entreprise LAFFOND Samuel.

TRAVAUX COMMUNAUX

Les travaux toiture de la salle des fêtes sont en cours pour un montant de 7 628.04 €.

Questions diverses.

Travaux voiries : faire le tour de la commune pour prévoir les futurs travaux.

Bâtiment : Voir mur du cimetière

14 juillet : Compte tenu du COVID19, les manifestations dans les lieux publics pour plus de 10 personnes nécessite une autorisation préfectorale. La complexité d'une telle demande ainsi que les obligations à mettre en place pour une telle manifestation, a poussé le conseil municipal à annuler avec regret le repas du 14 juillet 2020.

Info Com Com :

Le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Mellois en Poitou souhaite mettre en place un fond de concours pour venir en aide aux petites entreprises mises en difficulté par le confinement.

Le montant global prévu est de 1 000 000 € financé pour moitié par la communauté de communes Mellois en Poitou, et l'autre par les communes du territoire, il est donc demandé à chaque conseil municipal de donner son accord à ce projet.

Le conseil municipal donne son accord de principe à hauteur de 10 € par habitant soit 1 520 € pour 152 habitants.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire clôt les débats à 23H45.

Le Maire,

Bernard VINCENT

